TARIFS 2026-2027 ETC.

Cette page regroupe l'essentiel des éléments de réponses aux questions courantes.
Tarification applicable au 1er septembre 2027

Tarifs :

Globalement, il faut une licence pour entrer dans la salle et s'acquitter d'une cotisation Club pour y jouer ; additionner les deux.

À partir de cette saison 26-27, uniquement durant les permanences, le club peut accueillir des "extérieurs" sous réserve qu'une table soit disponible (snooker exclu), avec une contribution de 5€ de l'heure par personne. Le membre du bureau de permanence peut cependant ne pas accorder cette facilité sans plus de motivation.

Classe 1 (plus de 21 ans, seul)

Licence (cumul des parties fédérales, départementales etc.) :

- Nouveau-venu (« licence découverte ») : 62€
- Renouvellement (déjà connu de la fédération) : 83€

Cotisation « Club » : À souscrire pour être membre du club.

- Pour une cotisation **annuelle** (sept. à fin août) : 180€
  A payer dès septembre en une fois, chèque ou virement (nous demander un RIB) ; ou trois fois par chèque dès septembre. Accès complet à la salle.
- Pour une cotisation **mensuelle** : 25€
  En début de chaque mois, au premier passage en salle. Accès complet à la salle.
- Pour les **samedis-dimanches** (uniquement), sur l'année (sept. à fin août) : 110€
  ⇒ Pensée pour les travailleurs, pas d'accès en semaine.
- Pour la **semaine** (uniquement du lundi au vendredi inclus), sur l'année (sept. à fin août) : 110€
  ⇒ Pensée pour les retraités, pas d'accès le week-end.
- **Occasionnelle** : montant fixe, à acquitter pour chaque demi-journée (2026 : 5€)

Le vendredi après-midi et vacances scolaires sont communs à toutes les modalités afin que les joueurs puissent se rencontrer. La modalité est à choisir en début de saison et ne peut plus être réduite durant l'année : Elle peut être modifiée pour passer en annuelle.

Une cotisation annuelle souscrite après le 31 janvier donne droit à une réduction de 50 %.
Une fois acquittée, une cotisation ne peut être remboursée.

Classe 2 : Moins de 21 ans (au 01/09)

Licence (cumul des parties fédérales, départementales etc.) : 15€

- Cotisation « club » : inscription annuelle (sept. à fin août) : 80€
- Cotisation occasionnelle possible.

A payer dès septembre en une fois, chèque ou virement ; ou trois fois par chèque dès septembre.

En famille ou étudiant

Une réduction de 10% est appliquée aux cotisations « Club » ci-dessus, à partir du deuxième membre de la famille, dans la même classe de tarification (deuxième adulte, deuxième de moins de 21 ans). Réduction applicable également sur présentation d'une carte étudiant.

Accompagné par un invité

Cette possibilité est réservée aux cotisants de *classe 1*. Nous comptons sur la modération des membres pour ne pas en abuser.

La personne qui invite participera à hauteur de 5€ pour la séance.
De même, un membre ne respectant son créneau d'accès est invité à cotiser 5€ par jour de présence hors créneau , à moins qu'il ne soit lui-même un invité (par un autre membre).

Préinscription :

Une préinscription est possible à partir du 1er mai pour la saison suivante.
Le montant de la licence n'étant pas connu, il sera à régler en septembre.
Cette possibilité est offerte aux nouveaux-venus et les autorise à venir pratiquer le billard en salle durant les permanences de mai à août inclus.

Exemples :

1/ un nouveau-venu adulte qui opte pour une année complète : 62 + 180 = 242 €. Il veut payer en 3 fois, pour cela il remet en septembre 3 chèques de 122€, 60€ et 60€. Les chèques seront présentés à la banque en septembre, octobre puis novembre.

2/ un nouveau-venu adulte, joueur, avec ses deux enfants (< 21 ans) :
62+180 = 242€ pour le parent
et 15+80 = 95€ pour le premier enfant
et 15+80*0,9 = 87€ pour le second enfant.

3/ Un couple de nouveaux-venus, joueurs (>21 ans)
62+180 = 242€ pour le premier
62+180*0,9 = 224€ pour le second

4/ Un étudiant, nouveau venu de plus de 21 ans, ne pouvant venir qu'occasionnellement 62€ pour la saison (septembre-août) et 5€ par demi-journée passée à jouer au club.

Horaires :

Nous sommes dépendant des fermetures du complexe sportif qui nous hébergent. Nous engagerons des discussions avec la Mairie pour tenter d'élargir la plage d'ouverture.

- De 10h à 22h15 en semaine
- De 10h à 21h30 les samedis et dimanche, parfois plus tôt sur demande explicite du gardien.
- Tous les jours de la semaine.

Fermetures :

Partielle en juillet-août (avant 15h et les samedis et dimanches)

- Les vacances scolaires de fin d'année (Noël ⇨ Nouvel An)
- Les jours fériés tels que le 1er mai, le Lundi de Pentecôte etc.

Nous sommes informés par les services de la Mairie peu de temps avant (2 à 3 jours). Consulter l'agenda du site ou les affiches dans la salle du club (sur les panneaux).

Accès :

Centre Sportif Jean-Jaurès, Rue René Blouet, Garges Les Gonesse, 95140. La porte d'accès au complexe est sur le parking derrière les cours de tennis). Le plus simple est de contacter un membre du club ou la salle de billard par téléphone (01.39.93.03.06) pour qu'il vienne vous chercher sur le parking. Une boucle WhatsApp existe également pour les membres.

Vous pouvez vous faire appel à la gentillesse du gardien, la loge est au rez de chaussée (à côté de la porte du complexe ; cependant il est tenu de vous ouvrir le complexe, pas la salle). Attention : Les gardiens sont indisponibles entre 14h et 16h les samedis et dimanches.

Formations :

Les autres joueurs se feront un plaisir de vous donner quelques conseils. Des membres peuvent vous dispenser une formation, en carambole ou billards à poche. Une bibliothèque est à votre disposition également.

Focus sur les jeunes

Les joueurs mineurs (moins de 21 ans) ont une licence et une cotisation club réduites (15€ + 80€).

Ils ont un accès total en tant que membre, pour un total de 95€ pour la saison. Plusieurs séances hebdomadaires de cours leur seront proposées, selon leur âge et leur niveau.
Les jours et horaires sont adaptés à la demande : A priori les samedis ou dimanches et pendant les permances.

A minima 20mn de cours puis une pratique.

En deça de 16 ans, la présence d'un parent est demandée, que ce soit pendant les cours ou en dehors des cours.

Le parent n'est pas obligatoirement membre, il a cependant accès aux facilités (toilettes, bar, etc.)